

Compte-rendu du Bureau du 30 mars 2023 (20 avenue de Ségur)

Membres du bureau présents à la réunion :

- Fernand Bozzoni
- Pierre Maupoint de Vandeul

Membres connectés en audio à la réunion

- Daniel Cueff (accompagné de Anne-Violaine Trocme, services de la région Bretagne)
- Elodie Martinie Cousty
- Sophie Panonacle
- Président de l'ANEL, membre de droit représenté par Anne sophie Leclerc
- Gilles Le Gall
- Thierry Le Guevel

Etaient présents au titre des ministères intéressés :

DGAMPA (secrétariat général) :

- Sophie-Dorothée Duron
- Xavier Marill
- Dominique Colonna d'Istria
- Emmanuelle Dormond

DGALN/DEB (ELM) :

- Fabienne Ricard

CGDD (SRI) :

- Aurélie Chamiot Prieur (en visio conférence)

Introduction par Sophie Panonacle, Présidente du bureau

1) Validation du règlement intérieur du CNML

Après que Mme Elodie Martinie-Cousty a rappelé ses anciennes demandes, le vice-président précise que celles-ci ont été intégrées dans la version du règlement intérieur présentée ce jour. Il est acté que cette ultime version sera soumise à un vote électronique des membres titulaires du CNML, sur BALOTILO, avec options oui ou non.

2) Point sur les comités spécialisés du CNML:

1- Comité national du trait de côte : CNTC

Le CNTC a été installé le 14 mars dernier à l'hôtel de Roquelaure. Sa présidente, Sophie Panonacle, prendra rapidement contact avec la DGALN (Stéphanie Dupuy-Lyon) et avec les deux inspecteurs généraux chargés de la mission financière, rencontrera les membres de chaque collège et organisera une réunion transversale avec 2 porte-paroles de chacun des collèges (à désigner) avant la plénière d'octobre, sur les 3 principaux sujets : la stratégie intégrée du trait de côte, le financement et la liste des communes. Sophie PANONACLE a aussi prévu d'aller à la rencontre de maires qui ne font pas partie du CNTC, mais qui sont aussi directement concernés par le sujet.

Il est demandé pourquoi les élus du CNML, ainsi que les représentants du GIP Aquitaine, candidats au CNTC n'ont pas été retenus dans la liste des membres. L'ANEL s'étonne de ne pas avoir été sollicitée pour ces désignations, estimant nécessaire qu'un pont soit fait entre le CNTC et le CNML. De plus, le calendrier de révision de la future SNGITC ne sera pas arrêté avant l'adoption de la SNML, ce qui n'est pas cohérent.

Il est répondu qu'il était nécessaire d'ouvrir largement le CNTC vers l'extérieur et non de faire un CNML bis.

L'absence de la région Bretagne au CNTC suscite des interrogations auxquelles il est répondu qu'une place est réservée à l'ARF au CNTC.

Il est par ailleurs précisé qu'il est toujours possible d'inviter à toutes les réunions des personnes extérieures au CNTC.

La présidente assure qu'elle assurera le lien entre les deux structures. Elle regrette enfin l'absence de secrétariat qui aurait dû être assuré par l'administration DGALN/DEB.

La DEB précise que le CNTC peut élargir sa composition, que le GIP Littoral Aquitain sera associé, et que l'ensemble des documents seront envoyés au CNML. Enfin, que la mission IGA/IGF sera à la manœuvre avec le CNTC et que le calendrier de travail sera diffusé.

2- Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale : COMER

Le CGDD/SRI présente la difficulté qui résulte du non recoupement entre les candidatures exprimées et le format prévu par la délibération du CNML.

En effet, il est prévu par la délibération relative à la composition et au fonctionnement du Comer, que 12 membres du CNML en soient membres, avec une répartition comportant 4 élus et 2 représentants de chacun des 4 autres collèges.

Or l'appel à candidature a fait apparaître 6 élus (dont 3 ultramarins), 3 représentants du collège des établissements publics et 2 représentants du collège des syndicats. De plus aucun candidat ni du collège des entreprises, ni du collège des ONG ne s'est manifesté à ce jour, ce qui est regrettable.

Il est décidé qu'un nouvel appel à candidature sera effectué auprès des deux collèges non représentés actuellement, et qu'en cas d'absence de candidature, il sera proposé dans la délibération relative au Comer, d'en modifier la composition.

Le CGDD/DRI préconise une souplesse de répartition entre collèges afin que le COMER puisse commencer à travailler, à commencer par la construction de la SNML. Cette proposition est retenue.

3) Avancement de la SNML

Il est rappelé les travaux de concertation du CNML, qui se sont déroulés autour de 3 ateliers pour exprimer les priorités, les contributions et la structuration de la future SNML. Ces trois ateliers ont permis de présenter les priorités des membres du CNML, de confirmer les points importants (présenter une vision, rappeler les enjeux climatiques, confirmer la nécessaire mise en place d'une planification globale et intégrée) et de confirmer l'architecture (combinaison entre l'expression de grandes priorités et une présentation des leviers/objectifs selon les 6 catégories listées dans le code de l'environnement pour le contenu de la SNML).

Les prochaines réunions du groupe de travail sur la SNML et la planification se tiendront les 4 et 19 avril prochain en visio-conférence. Une plateforme d'échanges « expertises-territoires » est mise à disposition par le Cerema, elle permet également de consulter l'ensemble des contributions qui ont été envoyées dans le cadre de la concertation globale.

Le CNML plénier se réunira le 11 mai prochain pour émettre un pré-avis sur un avant-projet de SNML qui sera soumis au CIMER (précédé d'un bureau le 9 pour finaliser un projet d'avis).

Le Cimer du 2 juin prochain se prononcera sur les grandes orientations retenues . S'engagera ensuite la troisième phase de consultation du public (mi-juin à mi-août), puis celle de la consultation formelle et obligatoire du CNML en septembre/octobre sur le projet final de SNML. L'adoption par décret étant prévu à partir d'octobre.

FNE souhaite une vision partagée à 2030 et même au-delà pour être cohérents avec les engagements internationaux. FNE et l'ANEL partagent la même vision et se demandent où aller et pour quels résultats compte tenu de l'état des littoraux et des très faibles protections des aires marines. Une préférence est exprimée pour prioriser les scénarii 2 et 3 avec une matrice type code de l'environnement (combinaison de priorités et domaine du code de l'environnement). Une vigilance sera de mise sur la continuité entre la proposition des acteurs du CNML et ce qui sera retenu in fine, par le Secrétaire d'Etat à la mer. Le maintien de la co-construction est essentiel. Dans cette perspective, FNE propose que la vision du CNML qui émanera du GT du 5 avril puisse être soumise au secrétaire d'Etat pour mesurer un éventuel décalage, au regard de ses dernières déclarations notamment. Elle souhaite qu'il vienne exposer sa vision devant le CNML.

Il est rappelé que les contributions et les documents co-construits ont été partagés sur la plateforme de travail et que le groupe de travail du CNML du 5 avril sera le moment idéal pour partager cette vision.

M. CUEFF fait part de son grand intérêt pour les travaux conduits dans une démarche d'ouverture intellectuelle et un esprit de co-construction. Pour autant, il fait part de son étonnement sur l'hypothèse que ce travail puisse ne pas être retenu par le ministre et que le résultat serait dommageable.

Il est rappelé que le capital de scénarios co-construits constitue une base solide qui ne saurait être ignorée.

Le ministre BERVILLE devrait présider le plénier du CNML, fixé le 11 mai matin. Un bureau pourrait avoir lieu (date à confirmer) le 9 mai matin en visio conférence, afin de vérifier si la

vision est bien partagée avant le plénier. Cette actualisation du calendrier sera envoyée à tous les membres du CNML.

4) Candidatures pour le Comité national de la biodiversité (CNB)

Il est fait part du besoin de candidatures pour le CNB afin de remplir l'obligation réglementaire fixée par le décret n°2017-339 du 15 mars 2017. Un appel à candidature a déjà été effectué sans résultats.

Il est décidé de procéder à un nouvel appel à candidature ou le cas échéant, de désigner au titre du CNML un membre de ce dernier déjà présent au CNB.

FNE souhaite avoir connaissance de la composition du CNB et de la fréquence des réunions, avant tout engagement potentiel.

La DEB envoie au secrétariat du CNML la composition du CNB, ainsi que la fréquence et le calendrier des réunions.

5) Agenda

La version complétée du calendrier des GT, bureaux et pléniers du CNML jusqu'en septembre 2023 sera envoyée aux membres du Conseil.